



# Recommande. Reçois. Recommence.

Récompenses d'Horizon pour recommandation

## Programme de récompenses d'Horizon pour recommandation de candidats

### CONTEXTE

La stratégie de maintien de l'effectif est la clé du succès organisationnel du Réseau de santé Horizon, car elle prévoit le nombre de ressources humaines nécessaires pour assurer la sûreté et la qualité des soins aux patients. L'un des volets de la stratégie de recrutement du personnel d'Horizon consiste à accroître le bassin de ressources humaines en vue de garder en poste un effectif durable.

Pour soutenir le besoin d'augmenter le nombre de personnes embauchées, Horizon a lancé un programme de recommandation auprès de la collectivité et de ses employés, appelé le **Programme de récompenses d'Horizon pour recommandation de candidats**. Le programme de recommandation a pour objectif d'augmenter le nombre de bonnes recrues grâce à l'engagement et à la participation des membres du personnel d'Horizon et de la collectivité qu'il dessert.

### SOMMAIRE DU PROGRAMME

Dans le cadre du programme de récompenses d'Horizon pour recommandation, les employés d'Horizon et les résidents du Nouveau-Brunswick participent au recrutement de personnel des soins de santé en recommandant des candidats pour les postes admissibles. En échange, les personnes qui présentent une recommandation recevront une récompense d'Horizon pour chaque recommandation d'un candidat menant à l'embauche dudit candidat.

### POSTES ADMISSIBLES

Le programme mettra d'abord l'accent sur le recrutement d'infirmières ou infirmiers immatriculés de classe A (RNCA).

Une mise à jour du document et de la politique du Programme de récompenses d'Horizon pour recommandation de candidats (à l'interne uniquement) sera effectuée chaque fois qu'Horizon jugera une autre classification admissible à une récompense pour recommandation.



[HorizonNB.ca/Recommandation](https://HorizonNB.ca/Recommandation)



# Recommande. Reçois. Recommence.

Récompenses d'Horizon pour recommandation

## PARTICIPANTS ADMISSIBLES

### PERSONNE QUI FAIT LA RECOMMANDATION

Pour pouvoir recommander une candidate ou un candidat, la personne qui fait la recommandation doit :

- (1) être employée d'Horizon; ou
- (2) être résidente du Nouveau-Brunswick et y avoir sa résidence principale et permanente; ou
- (3) avoir le statut d'étudiant international dans un établissement d'enseignement du Nouveau-Brunswick.

Les membres de l'équipe de recrutement d'Horizon et de l'équipe de direction d'Horizon ne peuvent pas présenter de recommandation de candidatures dans le cadre de ce programme.

### CANDIDATE OU CANDIDAT

Pour que la candidature d'une personne puisse être recommandée dans le cadre du programme, cette personne recommandée :

1. doit soumettre sa candidature aux postes admissibles sur le [site des carrières d'Horizon](#) et indiquer qu'elle fait l'objet d'une recommandation;
2. ne doit pas avoir été employée dans la fonction publique du Nouveau-Brunswick au cours des 12 derniers mois, ce qui comprend tout emploi dans une régie régionale de la santé (réseaux de santé Horizon et Vitalité), avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, dans un foyer de soins, avec le Programme extra-mural ou avec Ambulance Nouveau-Brunswick);
3. ne doit pas avoir effectué un stage chez Horizon au cours des 12 mois précédents.

## RECOMMANDATIONS ADMISSIBLES

- La personne qui fait la recommandation trouve une candidate ou un candidat et l'informe des possibilités d'emploi offertes par Horizon et de la marche à suivre pour poser sa candidature.
- La personne qui fait la recommandation doit remplir avec précision le formulaire de recommandation qui se trouve en ligne à l'adresse [HorizonNB.ca/Recommandation](#).
- Les formulaires de recommandation dûment remplis resteront valides pendant 12 mois à compter de la date de leur réception, après quoi la recommandation expirera et aucun incitatif financier ne sera accordé à la personne ayant fait la recommandation.
- La candidate recommandée ou le candidat recommandé doit réussir le processus d'embauche d'Horizon.



[HorizonNB.ca/Recommandation](#)



# Recommande. Reçois. Recommence.

Récompenses d'Horizon pour recommandation

- Si la candidate embauchée ou le candidat embauché ne commence pas son emploi à la date convenue dans l'offre d'emploi, la recommandation sera considérée comme nulle et non avenue, et aucun incitatif financier ne sera accordé à la personne ayant fait la recommandation.
- Si plus d'une recommandation est associée à une candidate embauchée ou un candidat embauché qui a satisfait aux critères de sélection, la date à laquelle le premier formulaire de recommandation a été reçu déterminera laquelle des recommandations est admissible au programme, à condition qu'elle ne soit pas expirée.

## RÉCOMPENSE POUR RECOMMANDATION

La valeur de la récompense varie d'un poste admissible à l'autre.

Pour avoir contribué à la réussite du recrutement d'une infirmière immatriculée ou d'un infirmier immatriculé de classe A (RNCA), la personne ayant recommandé la nouvelle recrue recevra d'Horizon une prime de 1 000 \$. Ce montant sera payé en deux versements, soit :

- 500 \$ lorsque la personne recommandée commencera son emploi (c.-à-d. à la date figurant sur l'offre d'emploi);
- et 500 \$ lorsque la recrue retenue aura compté 12 mois de service continu chez Horizon.<sup>1</sup>
- Si Horizon parvient à pourvoir un poste d'infirmière immatriculée dans l'une de ses unités de soins intensifs ou l'un de ses services d'urgence grâce à une recommandation présentée dans le cadre du programme, Horizon doublera la récompense (2 000 \$) offerte à la personne ayant fait la recommandation et le montant sera aussi remis en deux versements.

Une mise à jour du document et de la politique du Programme de récompenses d'Horizon pour recommandation de candidats (à l'interne uniquement) sera effectuée chaque fois qu'Horizon apportera un changement à la valeur des récompenses offertes pour recommandation.

## VERSEMENT DE LA RÉCOMPENSE

L'équipe de recrutement d'Horizon enverra un courriel à la personne qui fait la recommandation pour confirmer l'admissibilité de la recommandation. Si la personne qui fait la recommandation est admissible au versement d'une récompense, l'équipe de recrutement d'Horizon lui enverra un courriel et lui expliquera le processus de paiement.

---

<sup>1</sup> Les mois de service continu peuvent être travaillés à différents postes ou dans différents services.





# Recommande. Reçois. Recommence.

Récompenses d'Horizon pour recommandation

Les récompenses sont traitées par le Service des finances d'Horizon :

- Si la personne qui fait la recommandation est un employé d'Horizon, la récompense sera traitée par le Service de la paie.<sup>2</sup>
- Si la personne qui fait la recommandation n'est pas un employé d'Horizon, la récompense sera traitée par le service des Comptes fournisseurs. Dans les 60 jours suivant la réception de l'avis que sa recommandation a été acceptée, la personne ayant fait la recommandation doit remplir les documents requis par le service des Comptes fournisseurs, sans quoi la recommandation sera considérée comme nulle et non avenue.

Les paiements des récompenses seront traités mensuellement.

## QUESTIONS

Veillez visiter notre page Web à l'adresse [HorizonNB.ca/Recommandation](http://HorizonNB.ca/Recommandation) et consulter notre foire aux questions. Si vous avez d'autres questions, veuillez écrire à l'adresse [Carrieres@HorizonNB.ca](mailto:Carrieres@HorizonNB.ca).

## DÉFINITIONS

- Candidate ou candidat : Personne de l'extérieur d'Horizon qui postule un emploi chez Horizon.
- Candidate embauchée ou candidat embauché : Candidate ou candidat qu'Horizon embauche et accueille au sein de l'organisation.
- Personne recommandée embauchée et accueillie : Candidate ou candidat qui commence à travailler chez Horizon comme employée ou employé.
- Personne qui fait la recommandation : Personne qui recommande l'embauche du candidat ou de la candidate.
- Récompense d'Horizon pour recommandation : Incitatif financier remis à la personne qui fait la recommandation pour chaque embauche d'une candidate ou d'un candidat.

---

<sup>2</sup> Si la personne qui fait la recommandation met fin à son emploi chez Horizon avant que le deuxième versement de sa récompense ne soit effectué, celui-ci sera traité selon le processus applicable aux versements pour non-employés.